

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 24 juin 2016**CP2016\_06\_15  
id. 2646

*L'an deux mille seize le vingt quatre juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BASE DE LOISIRS DU TARN ET  
DE LA GARONNE**

Monsieur le Président soumet à l'approbation de la Commission Permanente une proposition du nouveau Règlement Intérieur (Annexe) applicable sur l'ensemble du domaine que constitue la Base de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

Le Règlement intérieur actuel datant du 18 novembre 2009 (arrêté AD n°2009-2039), il a été décidé de le compléter en raison des nouvelles activités proposées.

Le Règlement Intérieur proposé englobe toutes les structures de la base de loisirs, s'applique à l'ensemble des usagers et définit les règles d'utilisation des équipements permettant la détente et la pratique d'activités de plein air et de loisirs dans un cadre naturel préservé et dans un souci de bien être général.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'arrêté n° AD 2009-2039 relatif au règlement intérieur de la Base de Loisirs du Tarn et de la Garonne,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le nouveau règlement intérieur de la Base de Loisirs du Tarn et de la Garonne, ci-annexé, applicable sur l'ensemble du domaine de la Base.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC